



La sécurité des pesticides commence par l'étiquette

Signature : Association canadienne de sécurité agricole

Lorsqu'il s'agit de produire des cultures, les pesticides sont un outil essentiel.

Les pesticides, communément appelés produits phytosanitaires ou produits antiparasitaires au Canada, jouent un rôle important dans les exploitations agricoles de tout le pays. Ils permettent aux agriculteurs de mettre de la nourriture sur les tables grâce à des cultures saines et abondantes.

Cependant, l'utilisation de tout produit pesticide implique la responsabilité de s'assurer qu'il est utilisé correctement et en toute sécurité.

« Lorsqu'il s'agit de pesticides, l'industrie phytopharmaceutique agricole s'efforce de faire en sorte que les produits soient fabriqués, transportés et utilisés en toute sécurité », explique Erin McGregor, responsable de l'intendance et des politiques chez Syngenta Canada. « S'assurer que les pesticides sont utilisés correctement est une priorité et fait partie intégrante de la protection non seulement de la santé et de la sécurité des travailleurs agricoles et du public, mais aussi de l'environnement. Syngenta s'engage à gérer ses produits de manière responsable et éthique tout au long de leur cycle de vie. »

Quelle est donc la première étape essentielle pour utiliser les pesticides en toute sécurité? Lire et comprendre l'étiquette du produit. Voici quelques points à garder à l'esprit.

L'importance de lire les étiquettes des pesticides

Avant de manipuler un pesticide, il est essentiel de lire attentivement l'étiquette du produit, qui fournit des informations détaillées sur la manière de l'utiliser.

L'étiquette d'un pesticide est un document légal qui doit être respecté. Cela signifie que les produits ne doivent pas être utilisés d'une manière autre que celle indiquée sur l'étiquette.

L'étiquette d'un pesticide contient des informations essentielles sur un produit spécifique, telles que le degré et la nature du danger posé par le produit, le taux



d'application, les procédures de premiers secours, l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis, etc.

Selon l'[Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada](#), l'autorité responsable de la réglementation des pesticides au Canada, les pesticides peuvent être utilisés en toute sécurité en suivant le mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Le texte de l'étiquette reflète les résultats de l'évaluation scientifique à laquelle le produit a été soumis et précise l'utilisation correcte du produit afin de prévenir les risques inacceptables pour la santé humaine et l'environnement.

Même si vous travaillez avec un produit que vous avez déjà utilisé, lisez l'étiquette avant de l'utiliser. Il n'est pas rare que les étiquettes soient mises à jour, par exemple en cas de modification du mode d'emploi d'un produit, des précautions à prendre ou des délais d'attente avant la récolte.

Comprendre les informations figurant sur les étiquettes

L'étiquette d'un pesticide contient beaucoup d'informations, mais c'est pour une bonne raison : elle permet d'utiliser le produit en toute sécurité. C'est pourquoi il est essentiel d'examiner attentivement l'étiquette et de comprendre chaque section avant de travailler avec un produit afin de s'assurer que vous l'utilisez correctement. Si vous avez des questions ou des difficultés à comprendre l'étiquette, adressez-vous à votre représentant agronomique local ou à un spécialiste des pesticides, ou contactez le fabricant du pesticide pour obtenir de l'aide. Le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire de Santé Canada (1-800-267-6315) est également disponible pour répondre à vos questions.

Voici quelques-unes des informations figurant sur l'étiquette d'un pesticide :

- Formes de précaution, mots d'avertissement et symboles de danger
- Instructions de premiers secours
- Mises en garde
- Exigences en matière d'ÉPI
- Mode d'emploi
- Délais d'entrée restreints, délais d'attente avant récolte et autres restrictions
- Instructions de stockage et d'élimination
- Numéro d'enregistrement
- Nom et adresse de la société productrice



Il est important de noter le numéro d'enregistrement de la Loi sur les produits antiparasitaires. Cet identifiant unique à cinq chiffres, délivré par Santé Canada, aidera un professionnel de la santé à fournir le traitement nécessaire en cas d'urgence.

Pour plus d'informations sur la compréhension de l'étiquette d'un produit antiparasitaire, consultez [cette vidéo](#).

Pesticides et équipements de protection individuelle

Pour utiliser les pesticides en toute sécurité, il est essentiel de se protéger en portant l'ÉPI approprié.

Les ÉPI sont des équipements ou des vêtements portés pour protéger les utilisateurs de pesticides et les autres travailleurs contre tout contact avec des pesticides ou des résidus de pesticides. Il peut s'agir de tabliers, de combinaisons, de chaussures, de gants, de lunettes de protection et de respirateurs.

Les pesticides n'étant pas tous de même qualité, il est essentiel de lire attentivement les étiquettes des produits et de s'y conformer pour s'assurer d'utiliser l'ÉPI adéquat. Différents ÉPI peuvent être nécessaires pour diverses tâches - telles que le mélange d'un pesticide, le chargement, l'application, le nettoyage et l'entrée dans une zone traitée - et ces informations sont clairement indiquées sur l'étiquette du produit. De plus, les exigences en matière d'ÉPI peuvent varier d'un pesticide à l'autre, car les produits présentent des exigences différentes en matière de sécurité. Par conséquent, si vous manipulez plus d'un pesticide, choisissez l'ÉPI le plus protecteur sur l'étiquette du produit.

Mais n'oubliez pas que les ÉPI ne sont efficaces que s'ils sont utilisés correctement!

Comme vous devez comprendre tout ce qui figure sur l'étiquette d'un pesticide, si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec l'entreprise qui a homologué le produit ou avec le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire de Santé Canada (1-800-267-6315).

Dans le cas des pesticides, l'étiquette du produit n'est pas qu'un simple guide. En respectant les étiquettes des pesticides pour protéger la santé humaine et l'environnement, vous assurez votre sécurité et celle des autres, tout en protégeant vos cultures.



Après tout, notre secteur agricole ne peut être durable que si les produits que nous utilisons sont bien compris et bien utilisés.

Pour plus d'informations sur la sécurité, veuillez consulter le site semainesecuriteagricole.ca.

Chaque année, l'ACSA sensibilise le public à l'importance de la sécurité dans les exploitations agricoles canadiennes par le biais de la SCSMA, qui a lieu au cours de la troisième semaine de mars. En 2024, la SCSMA aura lieu du 10 au 16 mars, et elle est commanditée par CN, Syngenta Canada, la Canadian Canola Growers Association, Fertilisants Canada et Parrish & Heimbecker.